



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

Conseil Départemental de l'Action Sociale
20 octobre 2023
déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Dans une période de crise économique, marquée par une forte inflation, une baisse continue du pouvoir d'achat, et une détérioration des conditions de travail accrue par la suppression de dizaines de milliers d'emplois depuis plusieurs années, **F.O.- DGFIP** revendique une action sociale en tant que priorité ministérielle.

Pour **F.O.- DGFIP**, l'action sociale est un élément essentiel de cohésion sociale, il est inacceptable qu'elle soit fragilisée par des réformes successives, à ce titre nous combattons toute tentative d'inter-ministrialisation de l'action sociale.

Face aux besoins croissants des bénéficiaires de l'Action Sociale, **F.O.- DGFIP** revendique :

Un accès aux prestations pour tous les agents, actifs et retraités, issus des ministères économiques et financiers, quelle que soit leur implantation fonctionnelle et géographique.

Une restauration collective de proximité et de qualité, y compris pour les structures à faibles effectifs, et à défaut le bénéfice du titre restaurant dont nous revendiquons la revalorisation de la valeur faciale à hauteur de 10 € et une augmentation de la participation de l'administration à son financement.

Nous revendiquons également la sauvegarde des structures menacées de fermeture ainsi qu'une augmentation des crédits d'heures et des décharges d'activité de service nécessaires à l'ensemble des membres du bureau des associations gérant les restaurants financiers.

Pour **F.O.- DGFIP** une politique ambitieuse de l'action sociale passe aussi par le maintien d'une offre vacances-famille, permettant à tous les agents actifs et retraités de partir en vacances, avec des prestations de qualité et diversifiées à des tarifs sociaux, pour se faire le rétablissement des chèques-vacances pour les retraités est un préalable indispensable.

Pour **F.O.- DGFIP**, le développement de l'action sociale est directement lié au maintien de son réseau départemental avec les effectifs et les moyens en nombre suffisant ainsi que des crédits d'action locale (CAL) permettant la mise en place de véritables actions locales initiée par les CDAS, sans application de la réserve budgétaire prudentielle.

Nous reviendrons en séance sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour de ce Conseil départemental de l'Action Sociale et nous y porterons toutes nos revendications.